

Délibération n°2026-40

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260430-40-2026-DE
Date de réception préfecture : 18/05/2026

Thème : SPORT ET CULTURE 2

Objet : Subventions aux associations culturelles

L'an deux mille vingt-six le trente du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 24 avril 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 28 Membres présents : 19 Pouvoirs : 6 Suffrages exprimés : 25

Étaient présents :

Guy JAUFFRED ; David GEHANT ; Gérard VASSEUR ; Didier MOREL ; Thierry LABUSSIÈRE ; Elodie OLIVER ; Marjorie HUBEAU ; Thomas CHERBAKOW ; Jean-Michel GRES ; Adrien NIMSGERN ; Robert USSEGLIO ; Antoine DE RUFFRAY ; Romain BUISSON ; Christophe LOPEZ ; Mathieu RICHARD ; Nadine CURNIER ; Christian CHIAPELLA ; Patricia PAUL ; François BERGNA

Étaient représentés :

Mme Brigitte PLAIDY donne procuration à M. Gérard VASSEUR
Mme Noëlla LEDUC donne procuration à M. Didier MOREL
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. David GEHANT
Mme Karima COEURET donne procuration à Mme Elodie OLIVER
Mme Lorraine PRUNET donne procuration à M. Adrien NIMSGERN
Mme Christine SANTUCCI donne procuration à M. François BERGNA

Absents excusés :

Stéphane DERRIVES, Maryse BLANC, Camille FELLER

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

10 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment l'article 8, la communauté de communes apporte en lieu et place des communes membres, son soutien technique, matériel et / ou financier aux associations culturelles œuvrant sur le territoire dont les projets culturels entrent dans le cadre de la politique culturelle définie par la communauté de communes ;

VU les dossiers de demandes de subventions déposés par des associations artistiques et culturelles auprès de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure au titre de l'année 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
1004-240400410-20260430-40-2026-DE
Date de réception en préfecture : 18/05/2026

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le versement des subventions pour les associations suivantes :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANTS 2026
Croq'Livres	7 000 €
Archipel 440 (Compagnie 2b2b)	1 000 €
La Miroiterie	1 000 €
Rencontres Musicales de Haute Provence	5 000 €
AmHeMO	6 000 €
Opus Neo	800 €
La Maison Passère	3 000 €
Désirdelire	1 500 €
Cultures Vivaces	1 000 €
Alpes Event	20 000 €
Compagnie l'Extravagante	2 000 €
La boîte a ressort	1 000 €
Les Gaillardons	2 000 €
Bleu en Lure	1 500 €
ONE AGAIN (Le Ka)	5 000 €
TOTAL	57 800 €

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT

Acte publié le :